

SAINT POMPAIN

COMPTES-RENDUS

Conseil municipal

11/10/2018

25/10/2018

15/11/2018

10/12/2018

Annexe Bulletin
d'information Communale
n°139

Mars 2019

www.saint-pompain.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le six Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 3 Octobre 2018. La séance est ouverte à 20 heures.

Secrétaire de séance : Monsieur Ousmane SISSOKO

Présents : Monsieur Ousmane SISSOKO, Madame Karine GUILLOT, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Monsieur Dominique GOURDIEN, Madame Stéphanie GRIMAULT, Monsieur Guy LETANG, Monsieur Patrick SAUVAGET, Monsieur Régis VEILLAT, Madame Mireille BICHON, Madame Monique JODEAU, Madame Sandrine POMMIER.

Ordre du jour

- 1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 6 Septembre 2018.
- 2- Délibération modificative du budget.
- 3- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subventions pour l'installation de matériels informatiques à l'école Pierre Autize.
- 4- Délibération portant sur le devis de l'isolation de la toiture de l'école Pierre Autize.
- 5- Délibération portant sur le devis de la VMC de la garderie.
- 6- Délibération portant sur la proposition du contrôle technique des travaux de l'église.
- 7- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subventions pour l'aménagement environnemental.
- 8- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet de vente d'un bien immobilier.
- 9- Délibération portant sur un avant-projet d'achats immobiliers.
- 10- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 Septembre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal du 6 septembre 2018.

2- Délibération modificative du budget.

Monsieur Ousmane SISSOKO, 1^{er} adjoint présente la proposition de la commission des finances pour la modification du budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Articles	Désignation	Montant	Articles	Désignation	Montant
60611	Eau	100,00 €	70311	Concessions cimetières	150,00 €
60621	Fioul et bois	4 500,00 €			
60622	Carburant	200,00 €	73111	Taxes foncières et habitations	9 291,00 €
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00 €	73223	FPIC	548,00 €
60632	Petits équipements	-3 500,00 €			
6064	Fournitures administratives	-500,00 €	7411	Dotation forfaitaire	-861,00 €
6065	Livres	100,00 €	74121	Dotation de solidarité rurale	1 017,00 €
6068	Autres fournitures	200,00 €	74127	Dotation nationale	-896,00 €
			742	Dotations élus	10,00 €
6135	Locations mobilières	2 000,00 €	744	FCTVA	10 741,15 €
615221	Bâtiments publics	10 000,00 €	74834	Compensation TH	-1 160,00 €
615231	Voiries	1 000,00 €	74835	Compensation TFNB	-410,00 €
61551	Matériel roulant	4 000,00 €	7488	Autres attributions APS	-900,00 €
6237	Publications	-400,00 €			
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €			
6262	Frais de télécommunications	900,00 €	7718	Autres produits exceptionnels	5 686,01 €
6288	Services extérieurs PC DP Cub	2 800,00 €	7788	Produits exceptionnels divers	113,88 €
6218	Autre personnel extérieur	140,00 €			
65548	SIVOM	-10 000,00 €			
6558	Autres contributions obligatoires	170,00 €			
673	Titres annulés	615,00 €			
21	Versement à la section d'invest.	8 505,04 €			
TOTAL		23 330,04 €	TOTAL		23 330,04 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Articles	Désignation	Montant	Articles	Désignation	Montant
1	Déficit	9 069,90 €			
2115	Terrains bâtis	20 000,00 €			
21312	Bâtiments scolaires	-36 900,00 €	10222	FCTVA	1 728,56 €
21318	Autres bâtiments publics	-63 495,58 €	1313	Subv église	-11 538,28 €
2184	Mobilier	23 300,00 €	1323	Subv église	23 055,00 €
116-2313	Aménagement ancienne école	-8 700,00 €	1323	Subv Cour école + toitures	-38 476,00 €
119-2313	Travaux église	40 000,00 €	23	Versement de la section de fonct.	8 505,04 €
TOTAL		-16 725,68 €	TOTAL		-16 725,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la commission des finances.

3- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour l'installation de matériels informatiques à l'école Pierre Autize.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pouvant servir de base pour la demande des subventions pour l'installation de matériels informatiques à l'école Pierre Autize

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet pouvant servir de base à la demande de subvention ;
- s'engage à assurer le financement restant à la charge de la Commune ;
- charge Madame le Maire de déposer le dossier de demande de subvention ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4- Délibération portant sur le devis de l'isolation de la toiture de l'école Pierre Autize.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CCZ, domiciliée à Frontenay Rohan Rohan (79270), pour l'isolation de la toiture de l'école Pierre Autize.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise CCZ pour un montant de 5 337,50 € H.T. (cinq mille trois cent trente-sept euros et cinquante centimes hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis.

5- Délibération portant sur le devis de la VMC de la garderie.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la VMC de la garderie doit être changée. Elle présente le devis de l'entreprise PICAUVILLE, domiciliée à Saint-Pompain (79160).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise PICAUVILLE pour un montant de 676,00 € H.T. (six cent soixante-seize euros hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis.

6- Délibération portant sur la proposition du contrôle technique des travaux de l'église.

Madame le Maire présente la proposition de l'entreprise SOCOTEC pour la mission de contrôle technique des travaux de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 970,00 € H.T. (neuf cent soixante-dix euros hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis.
- D'inscrire la somme nécessaire au compte 119-2313.

7- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subventions pour l'aménagement environnemental.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pour l'aménagement environnemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet pour l'aménagement environnemental,
- charge Madame le Maire d'effectuer les démarches auprès des services compétents,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet de vente de bien immobilier.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pour la vente d'un bien immobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet de vente d'un bien immobilier
- charge Madame le Maire d'effectuer les démarches auprès des services compétents pour la vente d'un bien immobilier ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9- Délibération portant sur un avant-projet d'achats immobiliers.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir des biens fonciers pour la réalisation de travaux de sécurité et l'aménagement de notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte le principe d'achat de biens fonciers
- charge Madame le Maire d'effectuer les démarches auprès des services compétents pour l'achat de ces biens ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10- Questions diverses.

- **11 Novembre** : Madame le Maire informe le conseil de la présence d'un piquet d'honneur pour la cérémonie du 11 Novembre.
- **Bibliothèque évènements** :
 - Exposition de peinture pendant le mois de Décembre. Le vernissage aura lieu le vendredi 30 Novembre à 18 h 30.
 - Le 9 Novembre à 18 h 30 promotion et dédicace d'un recueil de poèmes par une habitante de Saint-Pompain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 19 Octobre 2018. La séance est ouverte à 19 heures 15.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie VIVIER

Présents : Monsieur Ousmane SISSOKO, Madame Karine GUILLOT, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Madame Stéphanie GRIMAUULT, Monsieur Guy LETANG, Monsieur Patrick SAUVAGET, Monsieur Régis VEILLAT, Madame Mireille BICHON, Madame Monique JODEAU, Madame Sandrine POMMIER.

Excusé : Monsieur Dominique GOURDIEN

Pouvoir : Monsieur Dominique GOURDIEN a donné pouvoir à Monsieur Guy LETANG.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
Délibération portant sur la proposition d'un prix pour l'achat d'un bien immobilier.
Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1- Délibération pour la vente d'un bâtiment locatif communal.
- 2- Délibération portant sur la proposition d'un prix pour l'achat d'un bien immobilier.

1- Délibération pour la vente d'un bâtiment locatif communal.

Madame le Maire propose au conseil municipal la vente du locatif communal cadastré AH 125 et AH 176, situé 9 rue Désiré Méchain pour la somme de 68 000,00 € (soixante mille euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à notifier l'offre au locataire concerné pour qu'il puisse exercer son droit de préférence (article L 145-46-1 du code du commerce). Le locataire dispose d'un mois pour donner sa réponse à compter de la réception de la notification. A défaut, il est supposé y renoncer.

2- Délibération portant sur la proposition d'un prix pour l'achat d'un bien immobilier.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur du bien immobilier cadastré AD 75 pour la somme de 20 000 € (vingt mille euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à notifier l'offre ci-dessus au notaire en charge de la succession de ce bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Ousmane SISSOKO, 1^{er} Adjoint.

Date de convocation le 5 Novembre 2018. La séance est ouverte à 20 heures.

Secrétaire de séance : Madame Karine GUILLOT

Présents : Monsieur Ousmane SISSOKO, Madame Karine GUILLOT, Madame Stéphanie GRIMAULT, Monsieur Guy LETANG, Monsieur Patrick SAUVAGET, Monsieur Régis VEILLAT, Madame Mireille BICHON, Madame Monique JODEAU, Madame Sandrine POMMIER.

Excusés : Madame Christiane BAILLY, Monsieur Jean-Marie VIVIER

Pouvoir : Madame Christiane BAILLY a donné pouvoir à Monsieur Ousmane SISSOKO.
Monsieur Jean-Marie VIVIER a donné pouvoir à Madame Karine GUILLOT.

Ordre du jour

- 1- Approbation des procès-verbaux du 11 et 25 Octobre 2018.
- 2- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- 3- Délibération portant sur l'ouverture d'un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe.
- 4- Délibération portant sur l'achat de matériels informatiques pour l'école Pierre Autize.
- 5- Délibération portant sur la location de matériels informatiques pour l'école Pierre Autize.
- 6- Délibération portant sur le devis d'électricité pour l'installation du matériel informatique de l'école Pierre Autize.
- 7- Délibération portant sur le devis d'un radar pédagogique.
- 8- Délibération modificative n° 2.
- 9- Délibération portant sur le devis de l'accessibilité de l'église.
- 10- Délibération portant sur le prix de location des chaises.
- 11- Délibération pour que la commune de Saint-Pompain crée une régie de recettes pour le Téléthon.
- 12- Règlement salle des fêtes.
- 13- Questions diverses.

1- Approbation des procès-verbaux du 11 et 25 Octobre 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les procès-verbaux du 11 et 25 Octobre 2018.

2- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Vu le code général des collectivités locales

Vu le code général des impôts notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2017 portant sur la restitution et l'extension de certaines compétences au 1^{er} janvier 2018

Vu les nouveaux transferts de compétences imposés par la loi NOTRE au 1^{er} janvier 2018 et notamment la compétence GEMAPI,

Vu la prise de compétences nouvelles eau, assainissement collectif et non collectif et maison des services au public

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Val de Gâtine au 1^{er} janvier 2018

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 septembre 2018 notifié le 10 octobre 2018 à ses communes membres

Considérant que les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour approuver ce rapport par délibération concordante prise à la majorité qualifiée d'au moins des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Après lecture du rapport par Monsieur Ousmane SISSOKO,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 27.09.2018
- De notifier à Monsieur le Président de la communauté de communes Val de Gâtine la décision du conseil municipal

3- Délibération portant sur l'ouverture d'un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe.

Monsieur Ousmane SISSOKO informe le conseil municipal que l'agent qui occupe le poste d'adjoint administratif a obtenu son examen pour le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Monsieur Ousmane SISSOKO propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps plein.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps plein soit 35 h par semaine.

Les points 4 ; 5 et 6 seront traités ensemble

4- Délibération portant sur l'achat de matériels informatiques pour l'école Pierre Autize.

5- Délibération portant sur la location de matériels informatiques pour l'école Pierre Autize.

6- Délibération portant sur le devis d'électricité pour l'installation du matériel informatique.

Monsieur Ousmane SISSOKO a eu de nouvelles informations concernant le projet d'équipements informatiques de l'école Pierre Autize.

La Directrice de l'école l'a informé que le projet devait avoir l'approbation de l'inspecteur d'académie avant le 16 Novembre, puis être envoyé au Ministère avant le 30 Novembre.

Le financement inscrit dans le projet est à titre indicatif. Par conséquent, Il n'est pas nécessaire de prendre les délibérations sur les devis d'équipements, de location et d'électricité pour l'installation du matériel informatique à l'école Pierre Autize.

Monsieur Ousmane SISSOKO propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pouvant servir de base pour la demande de subvention pour l'équipement en matériels informatiques de l'école Pierre Autize.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANTS
Equipement numérique			
Vidéoprojecteurs et tableaux	10 050,00	Subvention Etat	6 408,00
Serveur et sauvegarde	906,00		
Accessoires de raccordement	1 860 €	Autofinancement	6 408,00
TOTAL TTC	12 816,00	TOTAL	12 816,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet et le plan de financement pouvant servir de base à la demande de subvention ;
- s'engage à assurer le financement restant à la charge de la Commune ;
- charge Madame le Maire de déposer le dossier de demande de subvention ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7- Délibération portant sur le devis d'un radar pédagogique.

Ce point est reporté à une date ultérieure.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une concertation soit faite pour définir le meilleur endroit pour l'installation d'un radar pédagogique.

8- Délibération modificative n° 2.

Monsieur Ousmane SISSOKO présente à l'assemblée la décision modificative n° 2.

- **Dépenses d'investissement** : afin de pouvoir régler la facture des potelets, il est nécessaire d'affecter la somme de 800 € à l'article 2152 (installation de voirie) et d'oter la somme de 800 e à l'article 2132 (immeuble de rapport).

Désignation article	Article	Montant
Investissement de dépenses		
Immeuble de rapport	2132	- 800,00 €
Installation de voirie	2152	800,00 €
TOTAL		0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition modificative proposée.

9- Délibération portant sur le devis de l'accessibilité de l'église.

Monsieur Ousmane SISSOKO rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), la mise en conformité aux règles d'accessibilité de l'église est prévue fin 2018.

Monsieur Ousmane SISSOKO présente le devis de la SARL Mary, domiciliée à Echiré (79410), pour la réfection du seuil de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de la SARL Mary pour un montant de 706,00 € H.T. (sept cent six euros hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer ce devis.

10- Délibération portant sur le prix de la location des chaises.

Monsieur Ousmane SISSOKO rappelle au conseil municipal que les chaises de la salle des fêtes ont été remplacées.

Monsieur Ousmane SISSOKO propose de louer les anciennes chaises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De louer les chaises au tarif de 5 € par lot de 10 chaises.

11- Délibération pour que la commune de Saint-Pompain crée une régie de recettes pour le Téléthon.

Monsieur Ousmane SISSOKO rappelle que cette année la commune de Saint-Pompain accueille la soirée de remontée des fonds pour le Téléthon.

Pour faciliter la gestion de cette journée, Monsieur Ousmane SISSOKO propose que la Collectivité crée une régie de recette pour le Téléthon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de création d'une régie recette pour le Téléthon.

12- Règlement salle des fêtes.

Monsieur Ousmane SISSOKO informe le Conseil Municipal de dégradations à l'extérieur de la salle des fêtes pendant une manifestation.

Un article sera ajouté au règlement de la salle des fêtes pour que les utilisateurs soient respectueux des extérieurs.

13- Questions diverses.

Vernissage : Monsieur Ousmane SISSOKO rappelle que le vendredi 30 Novembre a lieu le vernissage de Monsieur ROUVREAU dans la salle annexe de la bibliothèque.

Téléthon : Cette année la remontée des fonds est sur la commune de Saint-Pompain.

Monsieur Ousmane SISSOKO fait appel aux bénévoles pour assurer la mise en place et le service pour le repas du soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 4 Décembre 2018. La séance est ouverte à 20 heures 15.

Secrétaire de séance : Monsieur Ousmane SISSOKO

Présents : Madame Christiane BAILLY, Monsieur Ousmane SISSOKO, Madame Karine GUILLOT, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Monsieur Dominique GOURDIEN, Madame Stéphanie GRIMAULT, Monsieur Guy LETANG, Monsieur Régis VEILLAT, Madame Mireille BICHON, Madame Monique JODEAU, Madame Sandrine POMMIER.

Excusé/Absent : Monsieur Patrick SAUVAGET

Pouvoir :

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 15 Novembre 2018.
- 2- Présentation du projet d'aménagement environnemental.
- 3- Délibération portant sur l'achat de l'immeuble cadastré AH 177.
- 4- Délibération portant sur l'aménagement du sous-sol de la salle des fêtes.
- 5- Délibération portant sur la réfection du locatif 15 rue des écoles.
- 6- Délibération portant sur le devis de l'expertise de la qualité de l'air.
- 7- Délibération portant sur le devis de contrôle de la légionellose.
- 8- Délibération portant sur le contrat d'Assurances des Risques Statutaires.
- 9- Délibération portant sur la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols pour l'année 2019.
- 10- Délibération portant sur les tarifs : cantine, garderie, cimetière, location salle des fêtes.
- 11- Délibération de principe pour l'adoption d'une subvention pour la demande de l'équipe enseignante de l'école Pierre Autize.
- 12- Point voirie.
- 13- Point informatique école.
- 14- Point bibliothèque.
- 15- Questions diverses.

1- Approbation des procès-verbaux du 15 Novembre 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal du 15 Novembre 2018.

2- Présentation du projet d'aménagement environnemental.

Madame le Maire a restitué le travail effectué par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.) L'objet de cette étude concerne l'aménagement de la place de l'église, de l'espérance et promenade et d'équipements collectifs supplémentaires. La réalisation du projet n'est pas prévue d'ici la fin de la mandature (2014-2020). La volonté des élus étant de posséder des éléments de décision en 2019 afin de lancer une mission d'études pré opérationnelles d'aménagement. Cela permettra de hiérarchiser, affiner le projet, l'estimer et obtenir des éléments dessinés (type esquisse)

3- Délibération portant sur l'achat de l'immeuble cadastré AH 177.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jaulin a refusé d'acquérir le local commercial, cadastré AH 177, 9 rue Désiré Méchain à Saint-Pompain, proposé par la Communauté de Communes Val de Gâtine.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la collectivité se porte acquéreuse du local commercial cadastré AH 177 au prix de 36 621,01 € hors frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de Madame le Maire.
- Mandate Madame le Maire pour faire une proposition à la Communauté de Communes Val de Gâtine de 36 621,01 €, hors frais.
- Mandate Madame le Maire pour effectuer toute démarche, et signer tout document pour la réalisation de l'achat de ce bien immobilier.
- Cette dépense sera inscrite sur le budget 2019.

4- Délibération portant sur l'aménagement du sous-sol de la salle des fêtes.

Monsieur Jean-Marie Vivier, 3^{ème} adjoint, présente la proposition de la commission bâtiments pour l'aménagement du sous-sol de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de la commission bâtiments.
- Demande à la commission de déterminer les travaux réalisables en régie.

5- Délibération portant sur la réfection du locatif 15 rue des écoles.

Monsieur Jean-Marie Vivier, 3^{ème} adjoint, présente la proposition de la commission bâtiments pour la rénovation du logement 15 rue des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de la commission.
- Demande à la commission de déterminer les travaux réalisables en régie.

6- Délibération portant sur le devis de l'expertise de la qualité de l'air.

Madame le Maire rappelle l'obligation des communes, depuis le 1^{er} Janvier 2018, de contrôler la qualité de l'air dans les établissements d'accueil collectif, notamment dans les écoles maternelles et primaires

Monsieur Jean-Marie VIVIER présente les devis concernant le contrôle de la qualité de l'air pour le groupe scolaire Pierre Autize.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis du bureau de contrôle ACS, domicilié à Broussais (56000), pour un montant de 1 650 € hors taxes (mille six cent cinquante euros hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis.
- D'inscrire cette dépense au budget 2019.

7- Délibération portant sur le devis de contrôle de la légionellose.

Monsieur Jean-Marie VIVIER présente le devis du bureau de contrôle ACS, domicilié à Broussais (56000) concernant le contrôle de la légionellose pour le groupe scolaire Pierre Autize, la salle des fêtes, la cantine et le stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis pour un montant de 560 € H.T. (cinq cent soixante euros hors taxes)
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis

8- Délibération portant sur le contrat d'Assurances des Risques Statutaires

Madame le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de Saint-Pompain de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 Décembre 2019 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectué par le Centre de gestion, il est proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Que le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie agréée ; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le Conseil Municipal demeure libre de confirmer ou de ne pas confirmer son adhésion au contrat.

9- Délibération portant sur la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols pour l'année 2019.

Madame le Maire présente la proposition de Convention adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols pour l'année 2019 entre la Communauté de Communes Val de Gâtine et la Collectivité de Saint-Pompain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Que la Collectivité assure l'instruction des certificats d'urbanisme inscrits à l'article L.410-1-a du code de l'urbanisme
- Que la Communauté de Communes Val de Gâtine assure l'instruction :
 - Des certificats d'urbanisme article L.410-1-b du code de l'urbanisme.
 - Déclarations préalables.
 - Permis de construire.
 - Permis de démolir.
 - Permis d'aménager.

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour signer la convention.

10- Délibération portant sur les tarifs : cantine, garderie, cimetière, location salle des fêtes.

Madame le Maire propose d'attendre l'assemblée générale de l'association Sarcel pour connaître le tarif des repas pour la cantine pour l'année 2019.

Les tarifs pour la cantine et la garderie sont reportés au prochain conseil municipal, le 31 janvier 2019.

Les tarifs pour le cimetière et la location de la salle des fêtes sont inchangés.

11- Délibération de principe pour l'adoption d'une subvention pour la demande de l'équipe enseignante de l'école Pierre Autize.

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'équipe enseignante de l'école Pierre Autize concernant le projet « art du cirque ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à ce projet sous la forme d'une subvention dont le montant sera voté au budget 2019.

12- Point voirie.

La commission voirie travaille sur le prévisionnel pour l'année 2019.

13- Point informatique école.

Monsieur Ousmane SISSOKO, 1^{er} adjoint en charge des affaires scolaires présente les nouveaux devis adressés par l'entreprise SBS pour le projet d'aménagement informatique du groupe scolaire :

- Location de cinq postes informatiques fixes (Unité centrale et écran) ;
- Achat de trois vidéo projecteurs interactifs et trois tableaux blancs ;
- Achat d'un vidéoprojecteur et 1 écran de projection ;
- Achat de quatre lots de deux haut-parleurs ;
- Achat de cinq licences Microsoft Office "Open Educ" ;
- Achat d'un serveur NAS de sauvegarde des données.

Ces nouvelles propositions correspondent davantage à la prévision budgétaire de la commission des finances. Ces devis seront délibérés lors du prochain conseil municipal.

14- Point bibliothèque.

Madame Mireille BICHON présente le bilan de l'année écoulée :

Pour les particuliers :

- 9 bénévoles ;
- Ouverture au public le mercredi après-midi et le samedi matin ;
- Fréquentation : 70 familles (70 adultes et 140 enfants) ;
- Prêts de livres : 1553 livres sur l'année.

Pour les scolaires :

- 4 bénévoles et une employée municipale ;
- Animation : 2 classes tous les mercredis matin ;
- Prêts de livres : 1800 sur l'année.

Un jeudi matin sur deux : accueil des assistantes maternelles.

Le 9 Novembre : présentation du recueil de poésie de Nebel

Le 30 Novembre : vernissage par Monsieur Rouvreau et exposition tout le mois de Décembre.

15- Questions diverses.

Radar pédagogique : ce point sera réétudié au prochain conseil.

11 janvier 2019 : vœux du Maire et du Conseil.

25 Janvier 2019 : inauguration de l'église.

Prochains conseils : 31 Janvier, 7 Mars, 11 Avril, 16 Mai, 20 Juin, 11 Juillet, 5 septembre, 17 Octobre, 14 Novembre, 12 décembre (ces dates sont à titre indicatif).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Les comptes-rendus de la Communauté de Communes Val de Gâtine sont disponibles sur le site www.saint-pompain.fr, rubrique Bulletin – Compte-rendus.

La Commission Communication
Mairie St Pompain
mairie-st-pompain@wanadoo.fr

www.saint-pompain.fr